

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix sept, le quatre avril

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT en la salle du conseil de la mairie de Blanquefort

Date de convocation : 23 mars 2017

Etaient Présents : Mmes GOT – GUILLEN – MONSEIGNE – MM. BITEAU – CORSAN – GIRARD – LORIAUD – PLISSON – RENARD – SUBRENAT.

Délibération N°2017-01-017: Portage de la SLGRI du littoral charentais-maritime avec l'EPTB Charente et le SMASS – demande de subvention auprès de l'Etat

Vu le CGCT ;

Vu la délibération du SMIDDEST du 20 décembre 2016 ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu:

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour la réalisation de la partie estuarienne de la SLGRI du littoral charentais-maritime d'un coût maximum de 12 240 € inscrits à l'article 617 du budget annexe Eau 2017 une subvention de 50 % soit 6 120 € auprès de l'Etat ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Blanquefort le 4 avril 2017

La Présidente

Pascale GOT

Comité Syndical Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
SMIDDEST